

grammes d'études et lumineux exposé des principes qui régissent les diverses branches des connaissances humaines.

Lors des décrets du 29 mars 1879, il tient à honneur de se faire expulser avec les religieux et de protester en personne contre la violation du droit. Il allait pouvoir bientôt faire entendre ses éloquents protestations en face de la majorité républicaine.

Au mois de mai suivant, en effet, les électeurs de la 3e circonscription de Brest l'appelèrent à remplacer M. de Kerjégu à la chambre des Députés, et depuis il a toujours été réélu.

Il débuta à la tribune parlementaire par une interpellation adressée au ministre de l'intérieur sur l'expulsion des Jésuites.

Ce fut par des rires, des cris, des railleries, des interruptions incessantes que la gauche salua l'arrivée du grand orateur ; mais l'évêque d'Angers tint tête à l'orage ; aussi calme, aussi maître de lui devant cet auditoire hostile que devant les respectueux auditoires des cathédrales, il poursuivit méthodiquement son discours, disant tout ce qu'il voulait dire et s'imposant à ses adversaires de toute la supériorité de son talent.

“ Messieurs, dit-il en terminant, je suis Alsacien et je représente des Bretons ; c'est vous dire assez que, pour lasser ma patience, vous aurez à vaincre deux ténacités au lieu d'une ; c'est peut-être beaucoup. ”

Un député de la droite, M. de la Bassetière cria à la gauche : “ Vous l'avez compris, Messieurs, vous êtes touchés ! ” Ce mot traduisait l'attitude déconfite des

républicains. Ils avaient devant eux, ils le sentaient, un adversaire qui ne devait reculer devant aucune lutte et qu'ils ne pourraient lasser, comme il le leur promettait lui-même.

Pas une discussion importante, en effet, où Mgr Freppel n'ait, depuis lors, jeté le poids de son éloquence, qu'il s'agit de questions religieuses, comme le budget des cultes, la suppression des aumôniers dans les hôpitaux militaires, la laïcisation de l'église Sainte-Geneviève, la suppression des prières publiques, les droits des fabriques et des communautés religieuses, le serment judiciaire, l'expulsion des bénédictins de Solesmes, les secours aux missionnaires..., ou de questions politiques, comme la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'enseignement, le recrutement de l'armée, et, parmi tant d'autres, ces questions coloniales, où il a préconisé le rôle traditionnel de la France, la protectrice des missions chrétiennes, la mère-patrie de la Louisiane et du Canada.

Dans ces discussions renouvelées chaque jour, s'il n'a pu que trop rarement sans doute détourner de leurs desseins les sectaires de la démocratie et de la libre-pensée, toujours du moins il a mis en lumière, en face du pays, le bien-fondé de ses revendications.

Mgr Freppel n'illustre pas moins la chaire chrétienne que la tribune parlementaire, et il continue en France la chaîne ininterrompue qui se déroule de Pie à Frayssinous et de Fléchier à Bossuet.

Nous l'avons vu déjà se délasser des fatigues du professorat par les fatigues